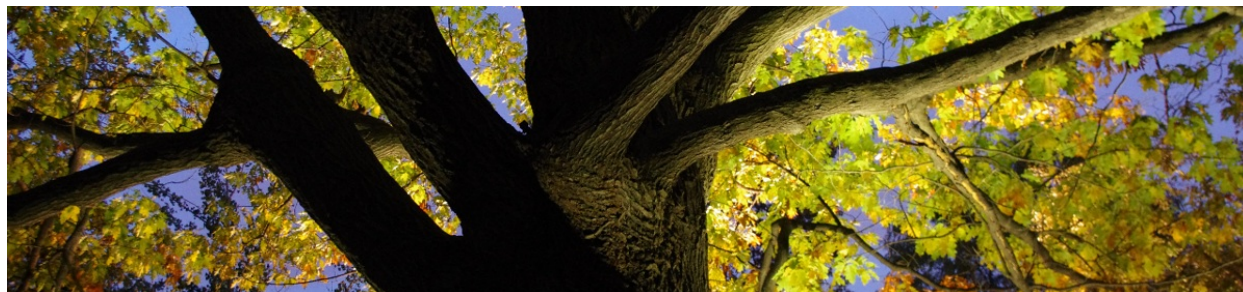


Les conclusions de la conférence ICSP Boston 2017 publiées dans une revue scientifique internationale

 summit4u.org/conclusions-conference-icsp-boston-2017-publiees

MicChan

May 23, 2018

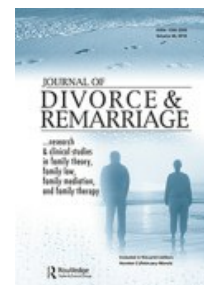


La revue [Journal of Divorce & Remarriage](#) publie un numéro spécial consacré aux récentes recherches sur la résidence alternée. Ce journal regroupe les articles des 12 experts qui sont intervenus lors de la 3^{ème} Conférence Internationale sur la Résidence Alternée, à Boston en mai 2017.

Le [CIRA/ICSP organisait cette conférence](#) en partenariat avec L'Organisation Parentale Nationale des USA ([NPO](#)). Cette publication est une reconnaissance de la valeur scientifique de nos travaux. Cette publication représente aussi une belle avancée pour améliorer les conditions de vie des enfants dont les parents se sont séparés.

La question explorée par ce numéro spécial est : est-ce que les enfants ont avantage à vivre surtout avec un seul parent ou plutôt en résidence alternée, sans que l'un des parents soit non-résident ?

Linda Nielsen, Professeure de psychologie au département Education d'une université américaine, propose [une intéressante préface, en libre accès](#). Elle fait d'abord le point sur la définition de la résidence alternée. Puis elle remet les adultes, parents ou professionnels, devant leurs responsabilités vis-à-vis des enfants.



La résidence alternée, ce n'est pas nécessairement une semaine sur deux

Linda Nielsen précise que, pour les recherches scientifiques, la résidence alternée est une modalité de résidence qui permet aux enfants de vivre au-moins 35% du temps avec un parent. L'enfant bénéficie donc de 35% à 50% de temps avec chaque parent. Exprimée en jours, cette modalité s'organise sur une répartition de, au-moins, 9 jours – 5 jours chaque quinzaine.

Elle note que, en anglais, deux termes désignent cet arrangement « joint physical custody (JPC) » ou « shared parenting ». A l'inverse, la modalité « sole physical custody (SPC) » correspond à la garde par un seul parent, l'autre étant le parent non-résident.

Linda Nielsen note que la plupart du temps, le parent non-résident est le père. La répartition du temps que l'enfant peut passer avec chaque parent est alors d'environ 80%-20%. Exprimée en jours, cette modalité s'organise sur une répartition 12 jours – 2 jours chaque quinzaine. Cette modalité restreint le temps que l'enfant passe avec son père à un week-end sur deux et une partie des vacances scolaires.

Nous ajoutons que ce temps avec le père est totalement artificiel. En effet, il ne comprend jamais de temps d'école, d'activité culturelle ou sociale, de santé, ou de toute autre occupation quotidienne à la base de la construction des relations entre parents et enfants. Au mieux, le père est informé des activités de l'enfant.

Ces définitions sont celles sur lesquelles nous nous référons dans ce blog.

En France, du fait de la longueur des vacances scolaires, la résidence alternée, au sens des recherches scientifiques, commence avec l'arrangement dit « classique élargi » à une ou deux nuitées la semaine où les enfants ne sont pas en week-end avec le parent non-résident. L'arrangement dit « classique » correspond à la modalité « sole physical custody (SPC) » des recherches internationales. Il provoque de nombreuses ruptures dans les relations entre les pères et leurs enfants.

Prendre des décisions éclairées pour l'intérêt de l'enfant

Linda Nielsen note que le bien-être des enfants dépend des décisions des adultes. C'est à partir des positions des parents, des avocats et avocates, des médiateurs et médiatrices et des juges que la vie des enfants sera organisée.

Ces décisions devraient être prises en référence à des études scientifiques sérieuses. Cependant, avec le développement des réseaux sociaux, des journaux en ligne et le goût de certains pour les débats caricaturaux, les fausses informations se répandent vite.

Le numéro spécial vise donc à donner la vue d'ensemble la plus complète possible sur les questions posées par les conséquences des séparations parentales sur les enfants. Il présente des recherches qui se basent sur un grand nombre de données et de référence.

Il ne présente pas les réquisitoires et plaidoyers qui se fondent uniquement sur des exemples frappants et isolés en ne citant que quelques recherches, parfois très anciennes. Il ne présente pas non plus de témoignages de professionnels qui généralisent à partir de leur pratique.

Cette méthode est celle que nous privilégions dans ce blog.

Linda Nielsen interviendra à Strasbourg 2018

Dans la suite de son éditorial, Linda Nielsen aborde la question de l'équité entre les genres et celle du modèle de la femme au foyer véhiculé par les discussions sur la résidence des enfants après séparation des parents. Nous les traiterons la semaine prochaine.

Linda Nielsen sera l'une des conférencières de la 4^{ème} Conférence Internationale sur la Résidence Alternée qui se tiendra à Strasbourg les 22 et 23 Novembre 2018. Cette conférence se tient sous le parrainage du secrétaire général du Conseil de l'Europe et avec le soutien de la Ville et de l'Université de Strasbourg.

Les inscriptions seront bientôt ouvertes.